



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **26 janvier 2015**

Délibération n° 2015-0049

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Assemblée générale de l'association Réseau national de l'innovation (RETIS) - Désignation d'un représentant du Conseil

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction ressources

**Rapporteur : Monsieur le Président Collomb**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 13 janvier 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : jeudi 29 janvier 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mmes Ait-Maten, Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, MM. Bérat, Bernard, Mme Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, MM. Buffet, Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charriot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Piantoni, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Brachet (pouvoir à M. Collomb), Mme Cardona (pouvoir à M. Rousseau), M. Artigny (pouvoir à M. Hémon), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Belaziz, M. Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Mmes Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Burricand (pouvoir à Mme Ghemri), MM. Coulon (pouvoir à M. Le Faou), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Mmes Lecerf (pouvoir à Mme Geoffroy), Peytavin (pouvoir à M. Bravo), Picard (pouvoir à M. Millet), Servien (pouvoir à Mme Millet), Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

**Conseil du 26 janvier 2015****Délibération n° 2015-0049**

commission principale :

objet : **Assemblée générale de l'association Réseau national de l'innovation (RETIS) - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction ressources

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 8 janvier 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**Contexte**

Issu du rapprochement, en 2006, de France technopole entreprise innovation (FTEI) et France incubation, le Réseau national de l'innovation (RETIS) a pour objet la promotion des technopoles, centres européens d'entreprises et d'innovation et des incubateurs comme outils de développement économique autour de l'innovation.

La Communauté urbaine de Lyon a adhéré à l'Association RETIS par délibération n° 2008-0080 du 9 juin 2008. Au 1er janvier 2015, la Métropole de Lyon s'est substituée à la Communauté urbaine.

L'adhésion à RETIS permet à la Métropole de contribuer à la mise en œuvre de sa stratégie d'innovation, notamment en favorisant la comparaison de pratiques avec des territoires homologues tout en construisant des pratiques communes.

Elle permet également une meilleure représentation des intérêts de la Métropole en matière de politique, d'instruments et de stratégie d'innovation au niveau national.

**Modalités de représentation**

L'assemblée générale est composée de représentants de l'ensemble des membres de l'association.

La Métropole, se substituant à la Communauté urbaine de Lyon, dispose donc d'un siège de représentant au sein de l'assemblée générale ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

**DELIBERE**

**1° - Confirme** l'adhésion de la Métropole de Lyon à l'association Réseau national de l'innovation (RETIS).

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer tout acte relatif à la régularisation de cette adhésion.

**3° - Désigne** monsieur David Kimelfeld pour représenter la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein de l'assemblée générale de l'association RETIS.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 2 février 2015.**